



Candidature LEADER Occitanie 2023-2027 du GAL Cœur d'Hérault

28 Octobre 2022



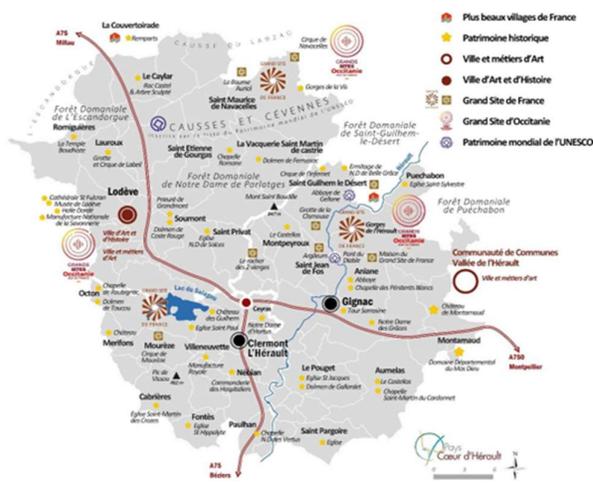
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Le Cœur d'Hérault, un territoire dynamique...

Situé au centre nord du département de l'Hérault, limitrophe avec l'Aveyron et le Gard, le Cœur d'Hérault présente **une partie montagneuse et très rurale**, marquée par un paysage relevant des contreforts du Larzac et des causses, des reliefs aux alentours du Salagou, de l'Escandorgue ou encore du massif de la Taillade, ponctués par divers sommets (St Baudille, Pic du Vissou...) et, au Sud et à l'Est, **un faciès plus ouvert sous forme de vallées à dominante viticole**, concentrant ainsi les populations et les activités. L'ensemble est bien desservi par la traversée de l'A75 et A750, toutes deux gratuites et reliant les grands pôles de cet espace. La proximité de grandes villes, Montpellier, Béziers et Millau au nord induit également des interactions fortes et variées, potentielles sources de dynamisme ou de frein. Bassin de vie à part entière, le Cœur d'Hérault présente **une armature urbaine "multipolaire" avec trois bourgs-centres principaux** (Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac) et plusieurs polarités secondaires (Montarnaud, Paulhan, le Caylar) pour un total de **84 821 habitants** (2022).

...aux enjeux multiples

Les nouveaux équilibres se créent dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault et vers les territoires proches. En effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et celle du Clermontais intègrent pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2020) et pour partie le Périmètre de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier, ce qui, sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (déplacements, équipements, logements, consommation d'espace). L'un des enjeux réside donc dans **la capacité du territoire à assurer un dialogue « urbain-rural » constructif** et de qualité, afin d'éviter que le territoire du Pays Cœur d'Hérault ne devienne une frange, ou une limite, mais constitue bel et bien un territoire structuré et préservé, en lien avec ses voisins.



L'une des conséquences de cette position particulière du territoire du Pays Cœur d'Hérault s'exprime par **un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région** : depuis 2008, le Pays Cœur d'Hérault affiche un taux de croissance démographique annuel moyenne (TCAM) supérieur à celui du département de l'Hérault de 1.8%/an contre 1.3%. Le maintien d'un taux élevé formant un haut plateau s'exprime par la très **bonne accessibilité du Cœur d'Hérault via les autoroutes gratuites** et le **développement des transports collectifs** mais également par un prix du foncier encore accessible. A ceci s'ajoute **un cadre de vie préservé et de grande qualité**, ainsi **qu'un niveau d'équipements et de services importants** renforçant le bassin de vie.

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois **quelques signaux négatifs** : **fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle...** Sans doute en raison de la proximité de la métropole montpelliéraine, l'économie, **dominée par de très petites entreprises**, est essentiellement **présentielle**. L'évolution rapide du territoire du Pays Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire avec **un étalement urbain au détriment du foncier agricole**. Il faut noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme Quartier prioritaire Politique de la Ville.

Le Cœur d'Hérault, 15 années de gouvernance commune...

Cette organisation a abouti à la création de **trois Communautés de communes regroupées au sein d'une seule structure de coopération, le Pays Cœur d'Hérault** : le Lodévois et Larzac, le Clermontais et la Vallée de l'Hérault. Le Pays regroupant ainsi **77 communes** au total. Cette structuration sous forme de « Pays » depuis le début des années 2000 permet une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la gouvernance même du Pays, qui inclut les représentants des **trois communautés de communes et des chambres consulaires à voix délibérative** (comité syndical), qui organise régulièrement des Conseils des maires (dans le cadre du SCOT notamment) ou la structuration de son action au sein de Commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et les professionnels du territoire,
- avec l'organisation régulière du **Conseil des maires** du territoire qui permet une consultation de toutes les Communes du Cœur d'Hérault.

- avec l'Agence de développement économique et l'incubateur d'entreprises du Cœur d'Hérault qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix des TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,
- avec le Comité de programmation LEADER, qui associe des représentants élus et des représentants du secteur privé (chambres consulaires et structures de l'accompagnement agricole, collègues du Conseil de développement et associations représentatives...)
- avec, enfin, le Conseil de développement du Cœur d'Hérault qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale.

Un projet de territoire renouvelé...

En tant que structure porteuse du GAL Cœur d'Hérault depuis 2007, le Pays Cœur d'Hérault a souhaité **engager la concertation pour élaborer une nouvelle stratégie LEADER pour 2023-2027**. Cette nouvelle stratégie se veut en complémentarité avec les autres dispositifs territoriaux régionaux en (CTO, Feder OS5) et concertée avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.

L'élaboration de la nouvelle stratégie LEADER s'inscrit pleinement **dans le nouveau projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault « le pays rêvé »** (à l'horizon 2030), fruit d'une large concertation engagée depuis 2021 auprès des acteurs et partenaires du territoire : actualisation des grilles AFOM dans le cadre des Commissions thématiques élargies du Sydel, sollicitations du Conseil de développement, enquête auprès de la population, « radio-trottoirs » sur les marchés de plein air, groupe de travail spécifique des élus, séminaire de territoire avec l'ensemble des partenaires (25 mars 2022), étude-action sur l'attractivité des entreprises et la RSE...

Le Projet de territoire "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030 comporte 7 défis :



... dans lequel s'insère la nouvelle stratégie LEADER

La nouvelle stratégie LEADER est le fruit de temps de concertation spécifiques entre juillet et octobre 2022 associant les membres du Comité de programmation LEADER, du Comité technique et du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault ainsi que les Commissions thématiques du Pays.

Adopté par le Comité syndical après passage au Comité de programmation LEADER, il se décline en **4 objectifs stratégiques** resserrés :

- **Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière**

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière.

Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d’Hérault

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d’acteurs locaux intervenant sur l’ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l’action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d’apporter au plus grand nombre seront privilégiés.

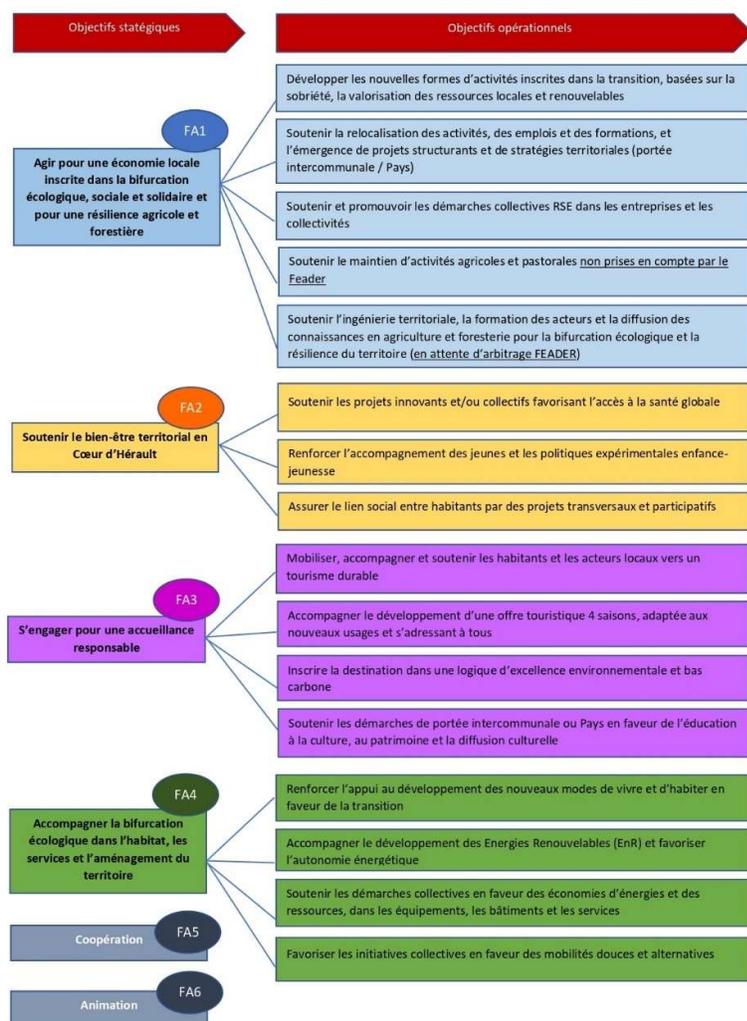
• **Objectif stratégique 3 : S’engager pour une accueilance responsable**

Le territoire doit répondre à des enjeux d’accueilance durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l’espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d’un territoire préservé, doivent guider les actions. L’accueilance durable se traduit également par l’éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l’ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d’Hérault.

• **Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l’habitat, les services et l’aménagement du territoire**

L’actualisation de la Charte de Pays à l’horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s’agit d’engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L’urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d’Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d’excellence environnementale.

Logigramme de la Stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Cœur d’Hérault



Une fiche action sur la coopération et une autre sur l’animation viendront compléter les objectifs stratégiques.

Une analyse de la correspondance (voir tableau dans le dossier de candidature) entre la stratégie du GAL et son inscription dans le Projet de territoire du Cœur d’Hérault, les thématiques prioritaires définies dans l’AAP LEADER et les objectifs du PSN et du PO FEDER-FSE+ montre les complémentarités et la plus-value du Programme LEADER :

- **Une plus-value de la stratégie LEADER** qui permet de rendre opérationnel le projet de territoire « Le Pays rêvé », et de répondre à l’ensemble des thématiques prioritaires de l’appel à projet LEADER,

- **Une complémentarité** avec les différents Objectifs stratégiques du PSN et avec la plupart des priorités du PO FEDER-FSE+.

Une stratégie qui se traduit par une proposition de maquette à hauteur de 3,6 millions d'euros dont 2,9 de FEADER...

Montants des financements prévus par Fiche-action du GAL sur le programme LEADER 2023-27						
Fiche-action n°	Nom de la Fiche-Action	Total des paiements prévus				Cofinancements identifiés (cf Fiches-actions)
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + Dépense publique nationale)	%	
1	Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière	988 160 €	247 040 €	1 235 200 €	33,7%	EPCI membres CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
2	Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	454 400 €	113 600 €	568 000 €	15,5%	CAF, EPCI membres, CCAS, CIAS (objectif opérationnel n°2.2 et n°2.3) CD34, Région Occitanie (objectif opérationnel n°2.1 et n°2.2) ARS, Assurance Maladie, DRAAF (objectif n°2.1)
3	S'engager pour une accueilance* responsable	439 040 €	109 760 €	548 800 €	15,0%	EPCI membres, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
4	Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	436 480 €	109 120 €	545 600 €	14,9%	EPCI membres, Communes, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
5	Coopération	100 000 €		100 000 €	2,7%	
6	Animation	533 333 €	133 333 €	666 667 €	18,2%	
	TOTAL	2 951 413 €	712 853 €	3 664 267 €	100,0%	

Cette estimation repose sur un recensement des actions potentielles réalisé durant la concertation et basé sur les actions les plus susceptibles d'être démarrées rapidement.

... qui repose sur un portage interne mutualisé...

La **cellule technique d'animation LEADER** décrite plus bas s'appuiera fortement sur l'expertise de **l'équipe pluridisciplinaire du SYDEL** et de ses compétences dans ses différents secteurs d'intervention : aménagement, développement économique, environnement, tourisme, culture et patrimoine, TIC... et travaillera en synergie avec **les services des 3 Communautés de communes et des chambres consulaires**.

Outre la participation active du DGS, Thierry LANIESSE (estimation 0,1 ETP) et de l'assistante de direction, RAIMUNDO Elvire (estimation 0,08 ETP), l'objectif est de mutualiser les missions de suivi entre CTO, ATI et LEADER afin d'avoir une vision globale sur les dossiers et en bénéficiant de l'expertise déjà acquise par les personnes ayant suivi les ATI et les programmes LEADER. Cela permet de mobiliser **jusqu'à 2,48 ETP** au total dont 2.3 sur **la cellule technique LEADER** :

MARECHAL Sandrine, Responsable LEADER. 0.90 ETP
 CARRAU Helene, Chargée de mission LEADER 0,90 ETP
 MADONNA Fabienne, Assistante LEADER. 0,50 ETP

... sur l'idée de faire du comité de programmation un lieu de pilotage, de mobilisation et d'échange sur la stratégie du GAL

L'appropriation des mécanismes liés à la procédure LEADER par les membres du Comité de programmation « resserré » (17 membres au lieu de 28 sur le précédent programme) est importante en début de programme. Afin d'assurer le bon démarrage du programme, l'organisation de **formation-action** des membres devraient contribuer à créer une interconnaissance propice aux échanges, une communauté d'acteurs avec quelques nouveaux principes :

. **Confirmer le principe de la sélection en opportunité des projets** par le CoPro en présentiel ou en distantiel, et systématiser la **programmation des dossiers par consultation écrite**, sauf en cas de modification substantielle du projet...

. **Expérimenter la notation directe des projets lors des Comités de programmation**, sur la base d'une grille de sélection simplifiée. Afin d'assurer la réussite de cet objectif, il est proposé d'associer dès le démarrage du programme, les membres du Comité de programmation et du Comité technique du GAL.

De plus, cette instance assurera la mise en œuvre, le suivi du plan de communication et de ses éventuelles rectifications, ainsi que son évaluation. Pour ce faire le plan de communication a identifié les différents publics qu'il conviendra de cibler (Public « averti », Public « prescripteur », Grand public).

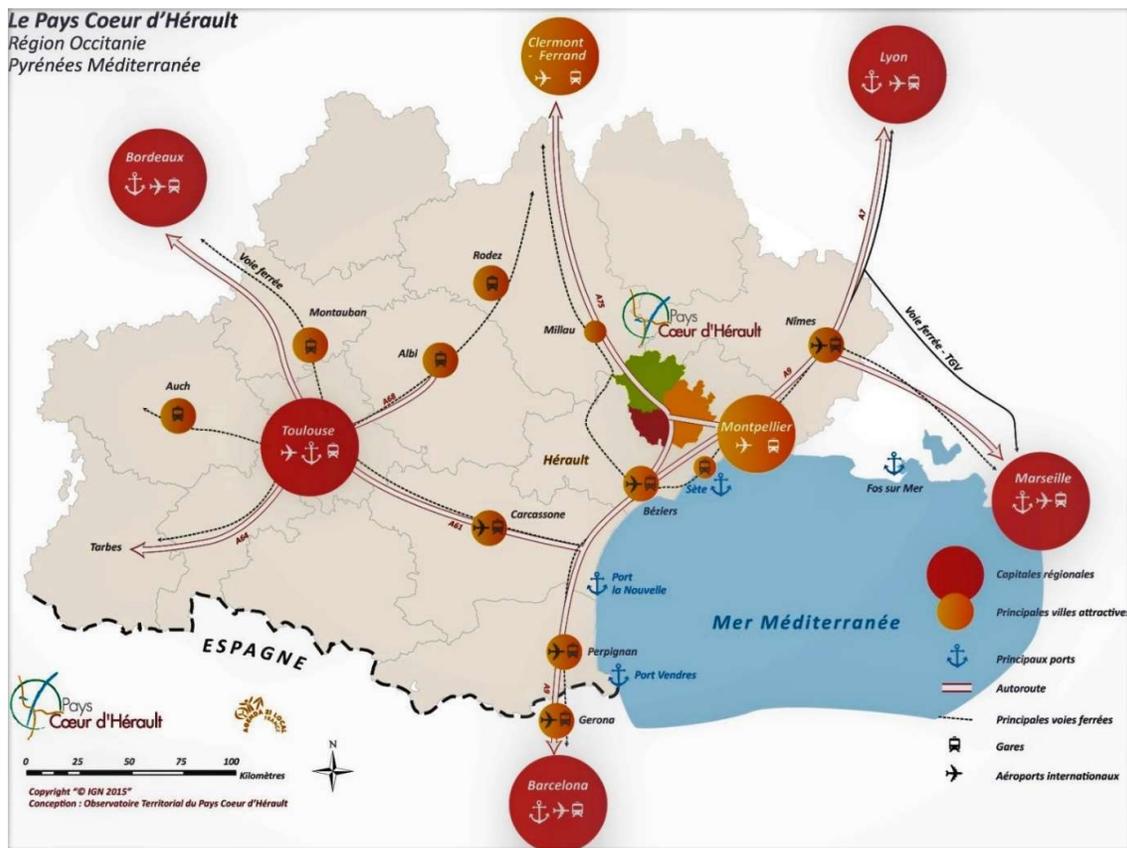
En résumé,

Une nouvelle stratégie LEADER résolument tournée vers la bifurcation écologique, qui doit rendre opérationnel le projet de territoire « le Pays rêvé », avec une maquette ambitieuse et une organisation technique et politique encore plus à même de piloter ce nouveau programme 2023-2027, un programme LEADER maintenant bien identifié et très attendu par tous les acteurs du territoire.

Première partie : le territoire et la stratégie

1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault se situe au centre nord du département de l'Hérault, limitrophe avec l'Aveyron et le Gard. **Sa partie Nord et Ouest est plus montagneuse et très rurale**, marquée par un paysage relevant des contreforts du Larzac et des causses, des reliefs aux alentours du Salagou, de l'Escandorgue ou encore du massif de la Taillade, ponctués par divers sommets (St Baudille, Pic du Vissou...). **Le Sud et l'Est présentent un faciès plus ouvert sous forme de vallée à dominante viticole**, plus proche de la ville et concentrant ainsi les populations et les activités. L'ensemble est largement bien desservi par la traversée de l'A75 et A750, toutes deux gratuites et reliant les grands pôles de cet espace. La proximité de grandes villes, Montpellier, Béziers et Millau au nord induit également des interactions fortes et variées, potentielles sources de dynamisme ou de frein.



Bassin de vie à part entière, **le Cœur d'Hérault présente une armature urbaine "multipolaire"** avec trois bourgs-centres principaux, Lodève (7 714 hab), Clermont l'Hérault (9 190 hab) et Gignac (6 594 hab) et plusieurs polarités secondaires (Montarnaud, Paulhan, le Caylar).

Cette organisation a abouti à la création de **trois Communautés de communes regroupées** au sein du Pays Cœur d'Hérault : le Lodévois et Larzac, le Clermontais et la Vallée de l'Hérault. Le Pays regroupe ainsi **77 communes** au total, pour 84 821 habitants (2022) → cf Liste des Communes en annexe 2. Sur un territoire de 1 273 km², cela porte la densité moyenne sur le Pays à 66 habitants au km² (moyenne départementale à 193).

De façon structurelle, outre les 3 Communautés de communes, le Syndicat mixte regroupe aussi les Chambres consulaires (CCI et Chambre des métiers) et le Département de l'Hérault à voix délibératives. Acteur principal sur un territoire pertinent, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault porte l'ensemble des politiques territoriales avec la Région (CTO), l'Etat (CRTE) et l'Europe (Programme LEADER et ATI).

1.2 Diagnostic du territoire

Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif...

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault se localise dans un vaste bassin démographique sud méditerranéen, comptabilisant près d'un million d'habitants à moins d'une heure de route, et plus de 10 millions d'habitants à moins de 3 heures de route ! Seule la voie ferrée, historiquement présente, lui fait défaut aujourd'hui. Toutefois les gares de Montpellier ou de Béziers, desservies par le TGV, sont proches et les lignes de bus nombreuses vers les 3 pôles structurants du territoire : Lodève, Gignac/ Saint André de Sangonis et Clermont l'Hérault. Le territoire du Pays Cœur d'Hérault est donc composé de trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac). Outre les influences et dynamiques induites par les territoires voisins, le Pays Cœur d'Hérault bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence d'une infrastructure autoroutière exceptionnelle et d'un cadre de vie préservé - Présence de 3 Grands sites de France dont 2 labellisés « Grands sites d'Occitanie » : « Gorges de l'Hérault » et « Cirque de Navacelles », et 1 en cours, « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze » -. Une partie du territoire appartient au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme. D'une localisation entre monts et littoral, le Pays Cœur d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux pôles universitaires, centres de recherche et réseaux d'acteurs compétents, permettant d'enrichir directement son développement.

... à la dynamique démographique exceptionnelle

L'une des conséquences de cette position particulière du territoire du Pays Cœur d'Hérault s'exprime par un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région : depuis 2008, le Pays Cœur d'Hérault affiche un taux de croissance démographique annuel moyen (TCAM) soutenu, supérieur à celui du département de l'Hérault, de 1.8%/an contre 1.3%. Le maintien d'un taux élevé formant un haut plateau s'exprime par la très bonne accessibilité du Cœur d'Hérault via les autoroutes gratuites et le développement des transports collectifs et plateformes de covoiturage, mais également par un prix du foncier accessible. A ceci s'ajoute un cadre de vie préservé et de grande qualité, ainsi qu'un niveau d'équipements et de services importants renforçant le bassin de vie (exemple : livraison récente d'un lycée général sur Gignac).

Toutefois, cette attractivité implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont-l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés, malgré une artificialisation du territoire plus marquée dans la plaine à proximité de l'autoroute et sur certains coteaux. L'influence montpelliéraine significative sur la CC Vallée de l'Hérault et dans une moindre mesure sur la CC du Clermontais, se fait plus ténue vers la CC Lodévois & Larzac (temps de parcours plus longs). Les enjeux et équilibres démographiques sont modifiés et questionnent le territoire sur ses capacités d'accueil sur le long terme, en lien avec la raréfaction de la ressource en eau et du foncier agricole, dans un contexte de changement climatique.

...qui induit des évolutions rapides

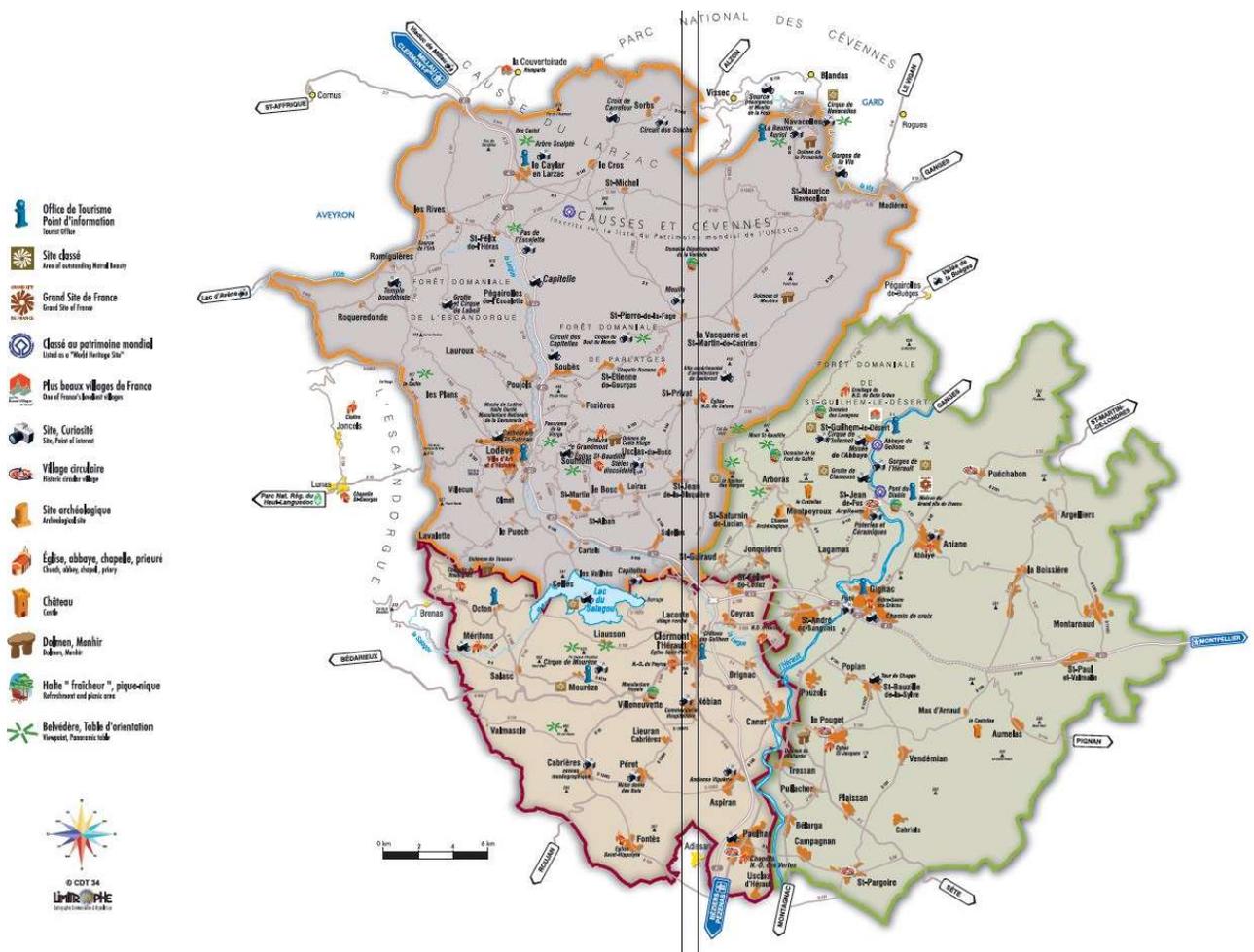
Les nouveaux équilibres se créent dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault et vers les territoires proches. En effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et celle du Clermontais intègrent pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2020) et pour partie le Périmètre de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier, ce qui, sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements, la consommation d'espace). L'un des enjeux réside donc dans la capacité du territoire à assurer un dialogue « urbain-rural » constructif et de qualité, afin d'éviter une position de frange, de périphérie, au territoire du Pays, mais bel et bien un territoire structuré et préservé, en lien avec ses voisins.

Ainsi, le territoire connaît des mutations sociales fortes, comme l'afflux de jeunes ménages avec enfants, qui influencent les besoins en équipements et services (ex. crèches, écoles), mais aussi une population qui tend à vieillir sur certaines communes. Le nombre d'actifs étant en progression plus importante que le nombre d'emplois, les déplacements domicile-travail s'accroissent, notamment en direction de Montpellier et de plus en plus vers Béziers. Notons toutefois, que les déplacements domicile-travail sont majoritaires au sein même du Pays Cœur

d'Hérault, ce qui souligne, encore une fois, le caractère de bassin de vie de notre territoire. En lien avec cette dynamique, l'économie présentielle est un secteur en développement sur le territoire.

Le rythme de construction induit par la démographie est aussi dynamique. Le modèle d'urbanisation étant généralement le lotissement et le pavillon, la consommation d'espace, donc l'artificialisation des terres est réelle : + 1 861 ha entre 1996 et 2015, soit 98 ha / an, avec un impact négatif sur les continuités environnementales et agricoles. En effet, l'essentiel de l'urbanisation a été réalisé sur des terres agricoles (53%) et notamment la vigne (périmètre CC Vallée de l'Hérault et CC du Clermontais). Toutefois, cette analyse ne concerne que la frange sud de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (Le Bosc, Saint Jean de la Blaquière, ...), et les coteaux autour de Lodève, qui connaît, plus au Nord, des dynamiques démographiques et à fortiori une consommation d'espace moins marquée, notamment sur le Causse du Larzac et le massif de l'Escandorgue.

En observant ces dynamiques, il se pose aujourd'hui clairement la question de la fragmentation de l'espace agricole et naturel, donc à terme du paysage, notamment sur certains secteurs : plaine de l'Hérault, Vallée de la Lergue, coteaux... Face à l'étalement urbain (lotissements pavillonnaires, zones d'activités) au développement du mitage constaté, l'enjeu de protection et de valorisation des continuités environnementales et agricoles, ainsi que celui de la consommation d'espace se pose.



Des fragilités liées à ces évolutions récentes

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle... Sans doute en raison de la proximité de la métropole montpelliéraine, l'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du territoire du Pays Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault. Il faut noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme Quartier prioritaire Politique de la Ville. Les villes de Lodève, Saint André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Gignac bénéficient du dispositif "Petite Ville de demain".

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Cœur d'Hérault, le territoire a bénéficié **d'un diagnostic complet et récent (Juillet 2022) disponible ici :**

<https://fr.calameo.com/read/001940233cae868948b49?page=1>

dont le résumé est présenté en **annexe 6** et ci-après :

<https://www.calameo.com/read/001940233b9bcbc954b3>

1.3 Stratégie du GAL

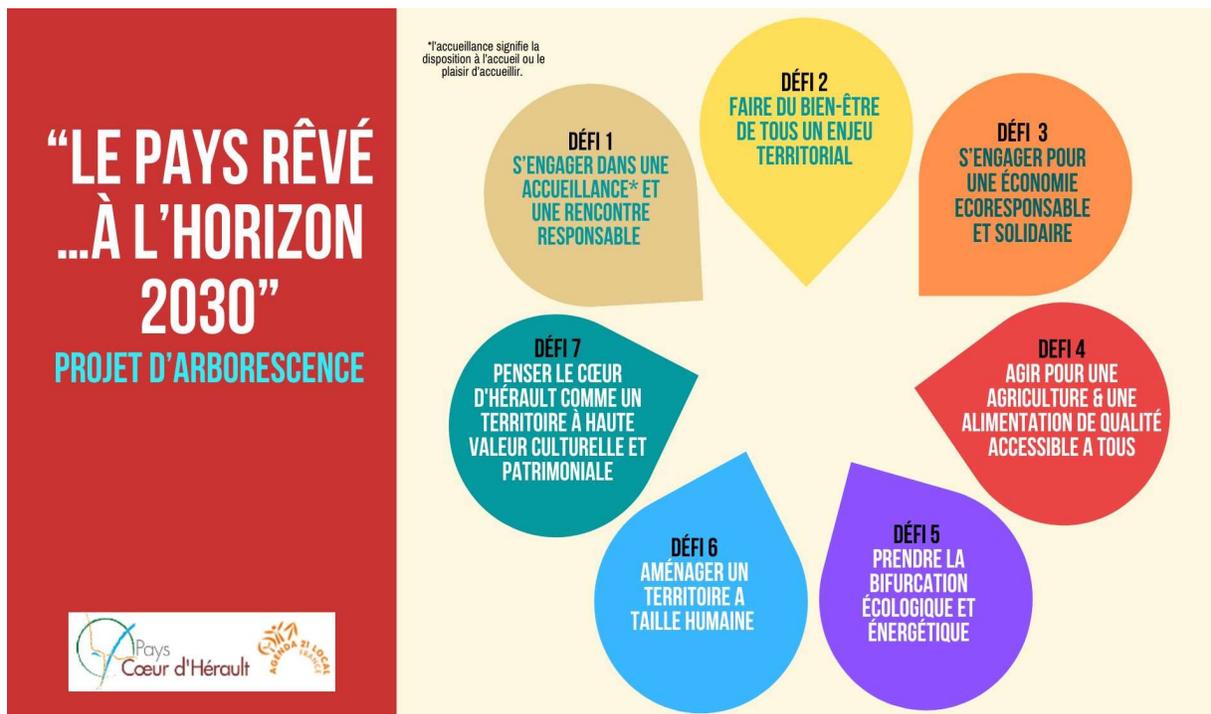
Fort de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Cœur d'Hérault, les élus des 3 Communautés de communes et les acteurs du Cœur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion et de coordination : le Pays Cœur d'Hérault.

Dans le cadre de cette organisation, dès 2011, le Pays s'est engagé dans la labellisation Agenda 21 de son projet au regard des actions menées dans le cadre de sa première Charte (urbanisme durable, valorisation du patrimoine, ...). Cet engagement s'est poursuivi au travers de sa seconde Charte intitulé « **Le Pays rêvé** » 2014-2025 adopté en 2014 et qui fait l'objet depuis un peu plus d'un an d'une intense réflexion afin d'actualiser le projet et de l'enrichir des nouvelles politiques de développement qui ont été créées depuis (ex. Bourgs-Centres) et l'inscrire plus largement dans la transition.

Le Projet de territoire "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030, qui est en cours de finalisation (voir détail du projet en **annexe 6**), comporte 7 défis :

- Défi 1 : S'engager dans une accueilance* et une rencontre responsable
- Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial
- Défi 3 : S'engager pour une économie éco-responsable et solidaire
- Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous
- Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique
- Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine
- Défi 7 : Penser le cœur d'hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale

*L'accueilance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir



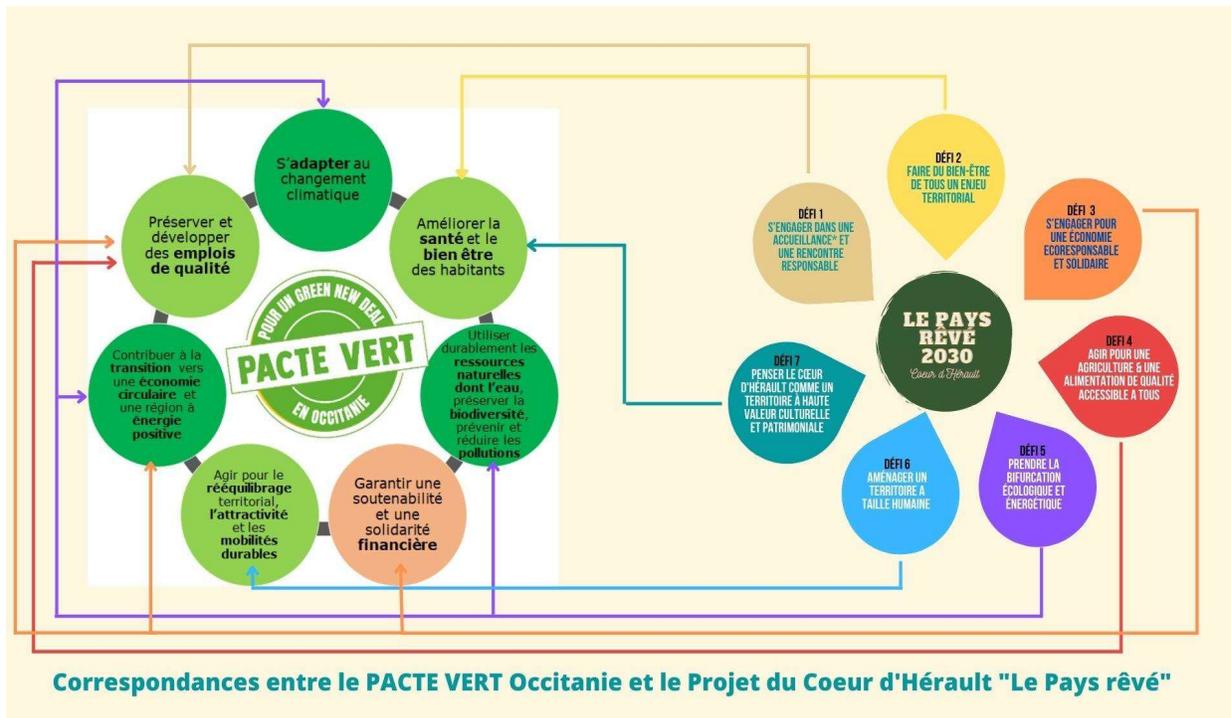
La mise en œuvre de ce projet politique fait déjà l’objet d’une active stratégie autour de politiques publiques à l’échelle du territoire : à travers des financements européens (Programme LEADER, Approches territoriales intégrées) complétées par **des politiques contractuelles portées à l’échelle du bassin de vie avec l’Etat** (Contrat de Relance et Transition écologique, Contrat Local de santé, Convention de généralisation de l’Education Artistique et culturelle...), avec la Région (Contrat territorial régional, Contrats Bourgs centres), **sur des territoires plus spécifiques** (Quartier prioritaire de Lodève, Opérations Grands Sites...), et par la mise en place **de schémas stratégiques d’aménagement et d’urbanisme** (Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de mobilité, Charte Forestière Territoriale, Programme Alimentaire Territorial...).

Le Projet de territoire, parce qu’il offre une vision à long terme du projet politique porté par le territoire, permet la mise en œuvre cohérente et structurée de l’ensemble de ces politiques contractuelles ou organisationnelles.

La Région Occitanie a construit et approuvé en 2020 le Pacte Vert Occitanie qui contribue au fondement des politiques publiques régionales. En cohérence avec les priorités d’aménagement et les mesures de transformation, la nouvelle génération de la politique territoriale régionale sur la période 2022-2028 a vocation à traduire au niveau de chaque territoire de Projet, l’ambition collective de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, plus sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l’adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Le Projet de territoire porté par le Pays Cœur d’Hérault contribue très largement à la volonté régionale du rééquilibrage territorial ainsi qu’aux 7 objectifs dans le Pacte vert (voir graphique ci-après) :



Chaque Défi du Projet de territoire du Coeur d'Hérault "Le Pays rêvé" contribue directement à au moins 1 objectif du Pacte vert, certains à 2 ou 3 objectifs, **la totalité du Pacte vert étant couverte par les objectifs du "Pays rêvé" du Coeur d'Hérault.**

De même, la version "arrêtée" du **SCoT du Coeur d'Hérault** (du 12 juillet 2022) dont le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault porte la compétence, inscrit de façon claire et réglementaire la volonté d'un rééquilibrage territorial harmonieux. **L'objectif 1.2** du PADD du SCoT "**Construire une polarité durable et solidaire**" permet notamment de se doter d'une prospective pour un aménagement équilibré du territoire. La carte ci-après présente l'armature territoriale proposée dans le SCoT où chaque commune trouve sa place dans un cadre précis et programmatique pour les 20 prochaines années.

PADD du SCoT Coeur d'Hérault :

<https://fr.calameo.com/read/0019402335879166cd23b?page=1>



La stratégie du GAL LEADER s'inscrit dans cette confluence de réponses du territoire à ses enjeux propres au travers des 4 orientations déclinées de la façon suivante :

Logigramme de la Stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Cœur d'Hérault



- **Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière**

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière.

→ *Ce premier objectif contribue directement à la réalisation du Défi 3 : S'engager pour une économie éco-responsable et solidaire et du Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire*

- **Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault**

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d'acteurs locaux intervenant sur l'ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l'action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d'apporter au plus grand nombre seront privilégiés.

→ *Ce deuxième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueilance¹ responsable**

Le territoire doit donc répondre à des enjeux d'accueilance durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l'espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d'un territoire préservé, doivent guider les actions.

L'accueilance durable se traduit également par l'éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l'ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d'Hérault.

→ *Ce troisième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 1 : S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable et du Défi 7 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire**

L'actualisation de la Charte de Pays à l'horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s'agit d'engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L'urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d'Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

→ *Ce quatrième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique et du Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 5 : Développer des coopérations sur les thématiques des Orientations stratégiques retenues en LEADER**

- **Objectif stratégique 6 : Animer, communiquer et valoriser, évaluer le programme LEADER**

¹ Accueilance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir

Le tableau ci-après expose les correspondances présentées entre la stratégie du GAL et son inscription dans le Projet de territoire du Cœur d'Hérault, les thématiques prioritaires définies dans l'AAP LEADER et les objectifs du PSN et du PO FEDER-FSE+ :

L'Objectif stratégique du GAL Cœur d'Hérault	Correspond aux Thématiques stratégiques	Contribue à la mise en œuvre des Défis du projet de territoire	S'intègre aux Objectifs du Plan National Stratégique de la PAC 2023-2027	S'articule avec les Priorités du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 (Cf lignes de partage dans les FA)
FA1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière	<ul style="list-style-type: none"> l'économie de proximité la transition écologique et énergétique l'accès à l'emploi en milieu rural 	<p>DEFI 3 S'engager pour une économie éco responsable et solidaire</p> <p>DEFI 4 Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS A : Assurer un revenu juste et soutenir la résilience du secteur OS B : Renforcer la compétitivité OS C : Rééquilibrer les rapports de forces dans la chaîne de valeur OS G : Attirer les jeunes agriculteurs Redynamiser les espaces ruraux OS T : Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation 	<p>Priorité 1 : Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante</p> <p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 4 : Former et accompagner le parcours vers l'emploi et la création d'activité</p>
FA 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	<ul style="list-style-type: none"> les services de proximité l'attractivité du territoire Lien social et santé de la population 	<p>DEFI 1 S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable</p> <p>DEFI 2 Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS H : Redynamiser les espaces ruraux OS I : Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal OS T : Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation 	<p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>
FA 3 : S'engager pour une accueilance responsable	<ul style="list-style-type: none"> l'attractivité du territoire la transition écologique et énergétique 	<p>DEFI 1 S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable</p> <p>DEFI 7 Penser le cœur d'hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS B : Renforcer la compétitivité OS D : lutter contre le changement climatique et s'y adapter OS H : Redynamiser les espaces ruraux 	<p>Priorité 1 : Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante</p> <p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 3 : Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines</p> <p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>
FA 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> l'attractivité du territoire la transition écologique et énergétique 	<p>DEFI 5 Prendre la bifurcation écologique et énergétique</p> <p>DEFI 6 Aménager un territoire à taille humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS D : lutter contre le changement climatique et s'y adapter OS E : Gérer durablement les ressources naturelles OS F : Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes 	<p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>

Ce tableau permet de montrer les complémentarités et la plus-value du Programme LEADER qui répond d'abord aux enjeux du territoire et permet une :

- **une plus-value de la stratégie LEADER** afin de rendre opérationnel le projet de territoire « Le Pays rêvé », de répondre à l'ensemble des thématiques prioritaires de l'appel à projet LEADER,
- **et une complémentarité** avec les différents Objectifs stratégiques du PSN et avec un certain nombre de priorités du PO FEDER-FSE+.

Deuxième partie : le plan d'action

Afin de donner à voir, à comprendre, la stratégie du GAL LEADER à l'intérieur de ces 4 objectifs stratégiques, le territoire propose un programme d'actions détaillé sous forme d'objectifs opérationnels. Ces derniers sont déclinés en objectifs sous-opérationnels pour donner une idée des projets attendus, mais n'étant pas contractuels, les sous objectifs ne sont pas repris dans les fiches actions de la candidature.

Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière (Fiche Action 1)

Objectif opérationnel n° 1.1. Développer les nouvelles formes d'activités inscrites dans la transition, basées sur la sobriété, la valorisation des ressources locales et renouvelables

- Sous-objectif opérationnel 1.1.1 Développer les projets d'activités économiques relevant de la transition écologique,
- Sous-objectif opérationnel 1.1.2 Conforter les projets de Tiers Lieux (avec activité économique) sur le territoire et leur maillage
- Sous-objectif opérationnel 1.1.3 Soutenir les projets d'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Sous-objectif opérationnel 1.1.4 Appuyer l'émergence et l'animation de collectifs d'acteurs économiques, et leurs démarches de mutualisation et de structuration de filière

Objectif opérationnel n° 1.2. Soutenir la relocalisation des activités, des emplois et des formations, et l'émergence de projets structurants et de stratégies territoriales (portée intercommunale ou Pays)

- Sous-objectif opérationnel 1.2.1 Valoriser les métiers et œuvrer pour une meilleure adéquation compétences/métiers
- Sous-objectif opérationnel 1.2.2 Soutenir la création et le développement de formations endogènes ou relocalisées, adaptées aux besoins du territoire et des entreprises, en lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences du Territoire (GPECT)
- Sous-objectif opérationnel 1.2.3 Développer des outils de veille, d'observation et de prospective, dans le cadre de la GPECT ou de la bifurcation

Objectif opérationnel n° 1.3. Soutenir et promouvoir les démarches collectives RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) dans les entreprises et les collectivités

- Sous-objectif opérationnel 1.3.1 Développer les actions collectives d'expérimentation, de sensibilisation, d'accompagnement, de formation-action ou de coaching territorial en lien avec l'ESS et la RSE, en faveur de la transition
- Sous-objectif opérationnel 1.3.2 Soutenir l'engagement des entreprises et des collectivités dans les démarches RSE
- Sous-objectif opérationnel 1.3.3 Aider à la structuration d'outils et de démarches d'attractivité visant à relocaliser l'emploi

Objectif opérationnel n° 1.4 : Soutenir le maintien d'activités agricoles et pastorales non prises en compte par le Feader

- Sous-objectif opérationnel 1.4.1 Investissements matériels et immatériels portés par des collectivités territoriales sur les thématiques de la production primaire, de la transformation, conditionnement, stockage de produits agricoles et/ou commercialisation de produits agricoles et/ou transformés – à l'exception des abattoirs*

- Sous-objectif opérationnel 1.4.2 Appui au développement et à l'animation d'Espaces test agricoles inscrits dans une dynamique collective et territoriale
- Sous-objectif opérationnel 1.4.3 Soutenir les investissements pastoraux (clôtures, débroussaillage et remise en valeur de parcours, points d'abreuvement et des impluviums)

Objectif opérationnel n°1.5. Soutenir l'ingénierie territoriale, la formation des acteurs et la diffusion des connaissances en agriculture et foresterie pour la bifurcation écologique et la résilience du territoire (si non financés par le FEADER direct, en attente d'arbitrage)

- Sous-objectif opérationnel 1.5.1 Soutenir l'ingénierie du Projet Alimentaire Territorial, de l'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et des chartes forestières de territoire et plans de développement des massifs, financé actuellement via la sous mesure FEADER 16.7
- Sous-objectif opérationnel 1.5.2 La formation des acteurs ruraux financée actuellement via la sous-mesure FEADER 1.1
- Sous-objectif opérationnel 1.5.3 Les échanges de connaissances et la diffusion des connaissances dont les actions de démonstration de pratiques et matériels innovants, financés actuellement via la sous mesure FEADER 1.2

Exemples d'actions pressenties :

- *Mise en place d'une plateforme de transformation pour le bois-énergie*
- *Création d'une plateforme logistique d'approvisionnement, de transformation et de distribution alimentaire*
- *Acquisition de matériel forestier pour l'installation d'entreprises spécialisées*
- *Coaching des entreprises sur la RSE*
- *Appui à l'Hôtel d'entreprises du numérique*
- *Etude d'opportunité pour la création d'une marque de territoire*
- *Création d'un espace-test agricole spécialisé sur l'élevage*
- ...

Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault (Fiche Action2)

Objectif opérationnel n°2.1. Soutenir les projets innovants et/ou collectifs favorisant l'accès à la santé globale

- Sous-objectif opérationnel n°2.1.1 Développer les espaces physiques ou virtuels de prévention / promotion santé et accompagner les formes nouvelles d'accès aux soins
- Sous-objectif opérationnel n°2.1.2 Soutenir les projets visant à lutter contre l'isolement des personnes vulnérables
- Sous-objectif opérationnel 2.1.3 Accompagner l'émergence et l'expérimentation en santé environnementale
- Sous-objectif opérationnel n°2.1.4 Soutien et accompagnement stratégique au développement de projets collectifs d'ampleur interco /Pays portant sur l'alimentation

Objectif opérationnel n°2.2. Renforcer l'accompagnement des jeunes et les politiques expérimentales enfance-jeunesse

- Sous-objectif opérationnel n°2.2.1 Développer le maillage des services « enfance-jeunesse » facilitant un réseau d'acteurs, d'activités et de découvertes à l'échelle du territoire
- Sous-objectif opérationnel n°2.2.2 Identifier les besoins en formation des jeunes puis accompagner la relocalisation de celles-ci sur le territoire

Objectif opérationnel n°2.3 : Assurer le lien social entre habitants par des projets transversaux et participatifs

- Sous-objectif opérationnel n°2.3.1 Soutenir les projets d'innovation visant à rapprocher les services des citoyens/ bénéficiaires ultimes (« design de service »)
- Sous-objectif opérationnel n°2.3.2 Soutenir les projets innovants et d'envergure intercommunale ou « Pays » de mise en relation des habitants, favorisant le renforcement des liens sociaux
- Sous-objectif opérationnel n°2.3.3 Appui à l'émergence de lieux d'échanges et de savoir, de connaissance, de pratique, de convivialité, d'authenticité et de solidarité favorisant les liens entre les habitants

Exemples d'actions pressenties :

- Création d'un service bus itinérant des services publics (le « foodtruck » des services publics)
- Travail sur les addictions, l'illectronisme
- Elaboration d'une Charte « silence dans nos communes », plans de lutte contre les pollutions sonores
- Mise en œuvre d'un plan de réduction volontaire vis-à-vis de l'exposition des personnes aux produits phytosanitaires
- Création d'une Maison de l'alimentation (cuisine partagée, lieux hybrides)
- Création d'une cuisine sociale ambulante (cours pratiques de cuisine pour des repas sains et équilibrés)
- « Du Cœur d'Hérault aux grandes écoles », favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures
- Création d'une auberge de jeunesse
- Réactivation d'un four communal : fabrication de produits de boulangerie, participation des habitants (apprentissage), distribution des produits et convivialité
- ...

Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueilance² responsable (Fiche Action3)

Objectif opérationnel n°3.1. Mobiliser, accompagner et soutenir les habitants et les acteurs locaux vers un tourisme durable

- Sous-objectif opérationnel 3.1.1 Accompagner les acteurs et la qualification de l'offre dans la transition écologique et énergétique
- Sous-objectif opérationnel 3.1.2 Impliquer les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie d'accueil touristique et dans une perspective de développement durable

Objectif opérationnel n°3.2. Accompagner le développement d'une offre touristique 4 saisons, adaptée aux nouveaux usages et s'adressant à tous

- Sous-objectif opérationnel 3.2.1 Consolider, adapter et valoriser nos filières prioritaires favorisant la désaisonnalisation de la fréquentation, en s'appuyant sur les labels existants
- Sous-objectif opérationnel 3.2.2 Appui aux stratégies de développement d'un tourisme inclusif et accessible à tous
- Sous-objectif opérationnel 3.2.3 Renforcer les dispositifs d'observation autour des enjeux du tourisme durable, pour guider l'optimisation de l'offre touristique
- Sous-objectif opérationnel 3.2.4 Soutenir le développement d'hébergements de groupe inscrits dans les éco labels de qualité

Objectif opérationnel n°3.3. Inscrire la destination dans une logique d'excellence environnementale et bas carbone

- Sous-objectif opérationnel 3.3.1 Accélérer le développement d'une offre touristique intégrant les mobilités douces (cyclable, alternatives voiture, transport en commun)
- Sous-objectif opérationnel 3.3.2 Accompagner les stratégies innovantes de préservation de l'environnement, de sensibilisation des visiteurs et de gestion des flux visant à réduire les problèmes de sur fréquentation
- Sous-objectif opérationnel 3.3.3 Accompagner, structurer et valoriser l'approvisionnement local dans les établissements touristiques

Objectif opérationnel n°3.4. Soutenir les démarches de portée intercommunale ou Pays en faveur de l'éducation à la culture, au patrimoine et la diffusion culturelle

- Sous-objectif opérationnel 3.4.1 Accompagner les acteurs culturels aux changements de comportements (mobilités, alimentation, énergie, modes de vie en général...) et soutenir les actions mutualisées en faveur d'évènements éco-responsables
- Sous-objectif opérationnel 3.4.2 Structurer l'éducation artistique et culturelle par la formation, la mise en réseau, la coopération, les outils
- Sous-objectif opérationnel 3.4.3 Soutenir la sensibilisation à la culture et le développement des pratiques artistiques pour le jeune public et les habitants (possibilité d'appel à projet, dès 2024)
- Sous-objectif opérationnel 3.4.4 Faire connaître et valoriser le patrimoine matériel et immatériel du Cœur d'Hérault
- Sous-objectif opérationnel 3.4.5 Favoriser les lieux de création artistique pour un meilleur maillage du territoire

Exemples d'actions pressenties :

- Mise en place de formations-actions pour les professionnels et le personnel saisonnier en contact avec le public touristique (restaurateurs, taxis, serveurs, campings, bases de loisirs nature) ;
- Poursuite de la structuration de la filière œnotouristique (label Vignobles & Découvertes)
- Développement d'un réseau des guides naturalistes pour préserver les sites sensibles.
- Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le secteur touristique pour des services solidaires en ESAT (blanchisserie, conciergerie)
- Création d'outils et d'études d'observation touristique
- Mise à disposition de vélos et VAE dans les hébergements et sites touristiques
- Création d'un « WAZE » transport doux en PCH pour faciliter leur utilisation
- Mise en place d'un itinéraire « sans voiture » entre les 3 Grands sites
- Création d'une Classe orchestre en partenariat avec l'éducation et l'école de musique
- Création des projets culturels nomades qui permettent de découvrir les villages et les patrimoines
- Mise en place de parcours de découverte immersif / virtuel en donnant à voir ce qui n'est plus visible
- Création d'un atelier relais pour les céramistes

² Accueilance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir

Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire (Fiche Action 4)

Objectif opérationnel n°4.1. Renforcer l'appui au développement des nouveaux modes de vivre et d'habiter en faveur de la transition

- Sous-objectif opérationnel 4.1.1 Accompagner et appuyer les logements collectifs innovants et qualitatifs, intégrant des espaces ou des fonctions mutualisées qui favorisent les liens sociaux
- Sous-objectif opérationnel 4.1.2 Soutenir la sensibilisation, la valorisation des démarches de planification exemplaires et la formation des acteurs, à une échelle collective

Objectif opérationnel n°4.2. Accompagner le développement des Energies Renouvelables (EnR) et favoriser l'autonomie énergétique

- Sous-objectif opérationnel 4.2.1 Soutenir l'accompagnement, l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs pour le développement d'Energies Renouvelables (EnR)
- Sous-objectif opérationnel 4.2.2 Soutenir l'animation à la sensibilisation et la formation aux ENR territoriales

Objectif opérationnel n°4.3. Soutenir les démarches collectives en faveur des économies d'énergies et des ressources, dans les équipements, les bâtiments et les services

- Sous-objectif opérationnel 4.3.1 Soutenir et accompagner les actions collectives de sensibilisation, de valorisation, et de formation des acteurs
- Sous-objectif opérationnel 4.3.2 Favoriser l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs d'ampleur interco / Pays

Objectif opérationnel n°4.4. Favoriser les initiatives collectives en faveur des mobilités douces et alternatives

- Sous-objectif opérationnel 4.4.1 Soutenir les projets favorisant le développement d'équipements dédiés aux mobilités douces et/ou décarbonées avec une dimension supra communale
- Sous-objectif opérationnel 4.4.2 Soutenir les solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme – études, équipements mutualisés
- Sous-objectif opérationnel 4.4.3 Soutenir les initiatives territoriales de livraisons solidaires et de logistique du dernier kilomètre dans les centres bourgs
- Sous-objectif opérationnel 4.4.4 Soutenir les initiatives de sensibilisation à la sobriété dans les déplacements à l'échelle supra communale

Exemples d'actions pressenties :

- Elaboration d'un Plan de paysage « transition énergétique » à l'échelle Pays
- Mise en œuvre des « Conversations Carbone » sur le territoire
- Animation d'ateliers collectifs sur la sobriété – les choix de la sobriété collective
- Appui à la Plateforme de covoiturage « PichoLines » et projets d'autopartage
- Lancement d'études et d'expérimentations sur le stationnement 2.0, « parkings partagés »
- Création d'une chaîne logistique du « dernier km » par des solutions mobilités douces
- Développement d'un service de livraison solidaire (par modes doux vers les personnes en perte d'autonomie)
- ...

Les deux Fiches Actions suivantes n'ont pas été détaillées à ce stade, sur recommandation de l'Autorité de gestion. Néanmoins, nous mobiliserons ces deux fiches, et leur prise en compte reste donc essentielle.

Objectif stratégique 5 : Développer des coopérations sur les thématiques des Orientations stratégiques retenues en LEADER

Objectif stratégique 6 : Animer, communiquer et valoriser, évaluer le programme LEADER

Troisième partie : la maquette financière

La maquette financière est le fruit d'une estimation du coût des projets remontés lors des diverses réunions de concertation, avec la coopération des services du Sydel.

Montants des financements prévus par Fiche-action du GAL sur le programme LEADER 2023-27						
Fiche-action n°	Nom de la Fiche-Action	Total des paiements prévus			Cofinancements identifiés (cf Fiches-actions)	
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + Dépense publique nationale)		%
1	Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière	988 160 €	247 040 €	1 235 200 €	33,7%	EPCI membres CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
2	Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	454 400 €	113 600 €	568 000 €	15,5%	CAF, EPCI membres, CCAS, CIAS (objectif opérationnel n°2.2 et n°2.3) CD34, Région Occitanie (objectif opérationnel n°2.1 et n°2.2) ARS, Assurance Maladie, DRAAF (objectif n°2.1)
3	S'engager pour une accueilance* responsable	439 040 €	109 760 €	548 800 €	15,0%	EPCI membres, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
4	Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	436 480 €	109 120 €	545 600 €	14,9%	EPCI membres, Communes, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
5	Coopération	100 000 €		100 000 €	2,7%	
6	Animation	533 333 €	133 333 €	666 667 €	18,2%	
	TOTAL	2 951 413 €	712 853 €	3 664 267 €	100,0%	

Quatrième partie : la gouvernance

4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie :

Le Cœur d'Hérault, 15 années de gouvernance commune...

La structuration sous forme de « Pays » depuis le début des années 2000 permet une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la gouvernance même du Pays, qui inclut les représentants des trois Communautés de communes et des Chambres consulaires à voix délibérative (comité syndical), qui organise régulièrement des Conseils des maires (dans le cadre du SCoT notamment) ou la structuration de son action au sein de commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et les professionnels du territoire,
- avec l'organisation régulière (2 à 3 fois par an) du Conseil des maires du territoire qui permet une consultation de toutes les Communes du Cœur d'Hérault. Ce format de réunion a déjà été mobilisé lors d'une présentation de la politique régionale en matière d'appui aux collectivités. Il est régulièrement réuni pour chaque avancée d'étape pour le SCoT,
- avec l'Agence de développement économique et l'incubateur d'entreprises du Cœur d'Hérault qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix des TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,
- avec le Comité de programmation LEADER, qui associe des représentants élus et des représentants du secteur privé (Chambres consulaires et structures de l'accompagnement agricole, collèges du Conseil de développement et associations représentatives...)
- avec, enfin, le Conseil de développement du Cœur d'Hérault qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale. Au-delà du fait institutionnel, le territoire se caractérise par une vie associative pleine d'initiatives et d'innovations sociales assez exceptionnelle de par sa densité, et développant des valeurs de solidarité. Le Pays s'appuie souvent sur ces initiatives locales pour démultiplier son action de développement.

... qui permet un processus de co-construction rapidement mobilisable....

L'arrivée à mi-parcours de notre projet de territoire, « Le Pays rêvé » 2014-2025, nous a permis de poser un regard sur ce projet approuvé en 2014. Le projet de territoire est un document prospectif et stratégique qui permet de se fixer des priorités et des objectifs pour l'avenir. Il se veut être un projet partagé par tous, fédérateur et évolutif.

Depuis 2014, les dynamiques de territoire ont fait évoluer celui-ci dans ses différentes composantes et réalités, les orientations qui guident notre travail doivent donc être actualisées. Dès le printemps 2021, nous avons commencé à travailler à cette actualisation au sein des commissions de travail du Sydel ou de groupes de travail préfigurant ainsi la future stratégie du GAL pour cette candidature.

Le Pays a donc mobilisé ses réseaux en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et partenaires locaux :

- Constitution de groupes de travail : état des lieux, enquêtes, perception sensible du territoire, communication et stratégie et plan d'actions... ont permis de lancer la démarche et de lui donner des directions ;
- Des mises à jour du diagnostic de territoire, des analyses des atouts et faiblesses par thématiques et défis de la Charte, ont été partagées avec les partenaires et acteurs locaux ;
- A l'été 2021, une première actualisation a été menée, puis des enquêtes lancées (partenariat avec Radio Pays d'Hérault pour des micros-trottoirs sur les marchés locaux), auprès des habitants et des élus locaux (Conseil des maires du 12 juillet 2021) ;
- Organisation le 25 mars 2022 à Gignac d'un Séminaire de territoire intitulé « Cap sur 2030 ! » sur une journée et regroupant plus de 200 personnes.

Suite à un premier séminaire des élu-e-s réuni le 19 février à Nébian, il a été constitué un groupe d'élus intitulé « Facilitateurs », groupe qui s'est installé le 17 mars 2022.

Ce groupe d'une vingtaine d'élue-s du territoire issus des 3 Communautés de communes est composé de personnes volontaires chargées de suivre les travaux d'actualisation du projet de territoire et, au-delà, de son suivi lors de sa mise en œuvre. Sa composition peut évoluer en fonction de la disponibilité des personnes mais doit conserver un équilibre numérique entre les trois EPCI. Son rôle, défini par le groupe lui-même, a été entériné par délibération du Comité syndical le 17 juin 2022 comme suit :

- Echanger sur les pratiques territoriales en œuvre sur le territoire et ailleurs : donner des idées, faire remonter des besoins et des manques, faire connaître et valoriser les initiatives et propositions d'actions, profiter de l'expérience de chacun, faire entendre la voix des petites communes et villages ;
- Se projeter pour anticiper les changements : mieux appréhender le territoire et avoir une vue d'ensemble sur les 3 Communautés de communes, formuler ensemble orientations ou projet de transition, viser un développement harmonieux du territoire ;
- Proposer des modes de suivi participatifs : créer des réseaux d'élus, et réseaux thématiques (tourisme, mobilité, culture, cadre de vie, environnement, éducation...), proposer des modes de faire nouveaux notamment sur des villages pilotes sur telle ou telle thématique ;
- Rendre compte aux instances de décision du Pays et amorcer ensemble le récit partagé du projet de territoire
- Piloter une approche novatrice pour l'élaboration et le suivi du Projet de territoire par les élus

Cette action innovante bénéficie d'un appui méthodologique et en animation de « Territoire Conseils ».

L'ensemble de ces travaux de concertation engagés depuis 2021 a permis de déboucher sur un nouveau projet de territoire "Le Pays rêvé" (voir annexe 6).

...complété par une concertation spécifique autour de la candidature LEADER 2023-2027

Suite au dépôt du dossier du GAL Cœur d'Hérault le 27 avril 2022 en réponse à l'AMI LEADER Occitanie lancé par l'Autorité de gestion, le Pays a complété l'animation territoriale décrite ci-dessus par une concertation spécifique à l'élaboration de la stratégie LEADER du GAL Cœur d'Hérault :

- Réunion du CoTech LEADER : Temps d'échange sur le bilan du programme LEADER 2014-2022 en Cœur d'Hérault - 19 mai 2022
- Echanges avec le Conseil de développement - retour sur le fonctionnement du GAL, positifs / négatifs et attentes du Codev pour le nouveau programme - 31 Mai 2022
- Lancement de 2 questionnaires en ligne sur l'évaluation du programme LEADER (membres du CoPro & CoTech + bénéficiaires) - juin 2022
- Réunion de concertation élargie (CoPro, Cotech) du GAL Cœur d'Hérault sur le Bilan 2014-2022 et la préparation d'une nouvelle stratégie - Octon 5 juillet 2022
- Réunion de concertation élargie (CoPro, CoTech, Commissions thématiques du Sydel : Aménagement -PCAET – Mobilité ; Agriculture -Forêt ; Economie ; Tourisme ; Culture ; Santé) : travail sur la nouvelle stratégie et les projets de Fiches actions - Paulhan 22 septembre 2022
- Comité de programmation LEADER de validation de la nouvelle stratégie et des nouvelles modalités de gouvernance à mettre en place - St André de Sangonis 21 octobre 2022

Parallèlement, le Comité syndical du 23 septembre 2022 a délibéré à l'unanimité pour engager la candidature LEADER du territoire porté par le Sydel du Pays Cœur d'Hérault (cf annexe 1)

4.2 Le comité de programmation :

Composition du Comité Programmation :

Installé en 2015 au début du précédent programme, le Comité de programmation du GAL Cœur d'Hérault comporte actuellement 28 membres, avec un collège « privé » (16 membres titulaires) légèrement plus important que le collège « public » (13 membres). Le Comité est régi par un règlement intérieur. Le secrétariat et l'animation du Comité sont assurés par la cellule technique d'animation LEADER du Sydel du Pays Cœur d'Hérault.

Pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, il est proposé de maintenir le fonctionnement du Comité de programmation et sa composition dans ses grandes lignes mais de retenir quelques principes d'évolution :

- Réduire le nombre de représentants du collège public (passer de 4 représentants par Communautés de communes à 2), afin de réduire le nombre total de membres du Comité de programmation, ceci afin d'alléger le fonctionnement du GAL.
- Conserver une proportion supérieure pour les membres privés par rapport au collège public.
- Rechercher si possible la parité femmes/hommes entre les membres.
- Rechercher si possible de nouveaux représentants en lien avec les nouvelles thématiques retenues dans la stratégie : RSE / ESS / Formation / Agri / Forêt, Santé / Jeunesse, Tourisme/Culture, Urbanisme / EnR / Transition écologique / Mobilité.

La nouvelle composition du Comité de programmation pour le collège public et le collège privé envisagée est la suivante :

Collège public : 7 membres titulaires + 7 suppléants

- 6 représentants élus issus des 3 intercommunalités (2 par Communauté de Communes membres au lieu de 4 en 2014-2022)
- 1 représentant du Département de l'Hérault

Collège privé : 10 membres titulaires + 10 suppléants

- 2 binômes représentant le Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault
- 2 binômes d'acteurs économiques (dont club des entreprises, PFIL...)
- 1 binôme d'acteurs du secteur agricole et forestier
- 1 ou 2 binômes d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (dont AIRDIE, entreprise ou associations)
- 1 binôme d'acteurs œuvrant dans le champ de la santé et de la jeunesse
- 1 binôme d'acteurs œuvrant dans le secteur du tourisme et de la culture
- 1 ou 2 binômes d'acteurs œuvrant dans le champ de la transition écologique et énergétique, de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage

Collège d'experts, pour avis consultatif. Un collège d'experts sera associé de façon consultative au Comité de programmation : les membres du Comité technique ainsi que les Chambres consulaires sont associés, invités en tant qu'experts. Leur présence ou absence n'affecte cependant pas le respect de la règle de double quorum.

Un appel à candidature sera lancé d'ici début 2023 pour renouveler le collège privé du Comité de programmation. La composition nominative initiale de la composition de ce comité sera proposée au vote du Comité syndical du Sydel du Pays Cœur d'Hérault. Il sera également demandé à chacune des 3 Communautés de communes de désigner 2 binômes d'élus.

Fonctionnement revisité du COPRO :

Sur la période 2014-2022, le Comité de programmation s'est réuni à un rythme régulier (2 à 4 comités par an), presque toujours en présence du double quorum, avec en moyenne 4 à 6 auditions de porteurs de projet en opportunité.

Les dossiers étaient habituellement sélectionnés après deux passages en Comité de programmation : premier passage pour un « avis d'opportunité » du dossier, le porteur du projet venant exposer son dossier (exposé de 10

mn puis échanges avec les membres du Comité) avec d'éventuelles demandes de précisions, de modifications ou d'aménagements du dossier avant instruction complète du dossier. Puis un deuxième passage pour une validation du dossier lors du Comité de programmation suivant quand l'instruction administrative a été favorable. Le 2^{ème} vote en programmation étant plus formel, il a souvent été réalisé par consultation écrite, ceci afin d'alléger l'ordre du jour des Comités de programmation.

Le GAL souhaite poursuivre cette organisation pour la période 2023-2027, mais envisage plusieurs pistes d'améliorations du fonctionnement du GAL :

- **Confirmer le principe de la sélection en opportunité des projets** par le Comité de programmation en présentiel ou en distantiel
- **Systématiser la programmation des dossiers par consultation écrite**, sauf en cas de modification substantielle du projet...
- **Expérimenter la notation directe des projets lors des Comités de programmation**, sur la base d'une grille de sélection simplifiée. Nb : Jusqu'alors une pré-notation des projets était proposée par le Comité technique sur la base de grilles de sélection plutôt longues (2 x A3) et complexes (renvois à de nombreux référentiels).
- **Privilégier la consultation du Comité technique par voie écrite**. Celui-ci serait composé des techniciens des 3 Communautés de communes, du GAL, du Département, élargi à des experts thématiques selon l'ordre du jour (consulaires, autres techniciens experts). Afin d'alléger le fonctionnement du GAL, ce comité serait en principe consulté uniquement par voie écrite, sauf si un projet requiert une analyse particulière.
- **La création d'un espace partagé ouvert aux membres du Comité de programmation, du Comité technique et du Collège consultatif d'experts** pourrait permettre de répondre aux demandes des membres d'avoir plus de visibilité sur les demandes d'aide reçues, même celles qui n'aboutissent pas. A minima, serait partagé un tableau listant toutes les demandes d'aide reçues, y compris les projets n'entrant pas dans la stratégie, réorientés, en attente de cofinancement ou autres cas...

Faire du Comité de programmation un lieu de réflexion sur la stratégie du GAL, de mobilisation et d'échanges

Afin de conduire des réflexions stratégiques que ce soit pour mener des actions ciblées, pour définir des priorités d'actions, les critères de sélection des opérations, les indicateurs, ou encore des méthodes de travail particulières (lancement d'AMI, accompagnement à l'émergence des projets), le GAL se propose de compléter les réunions officielles du Comité de programmation par des groupes de travail réunis sur une base de volontariat en fonction de l'évolution des besoins. Ces groupes pourront être élargis si besoin aux membres des commissions thématiques du Sydel qui comprennent à la fois des élus du territoire et des représentants des acteurs socio-économiques du territoire.

Les mécanismes liés à la procédure LEADER par les membres du Comité de programmation requièrent une période d'appropriation importante en début de programme. Afin d'assurer le bon démarrage du programme, l'organisation de formation-action des membres devraient contribuer à créer une interconnaissance propice aux échanges, une communauté d'acteurs.

L'enjeu de ces formations-actions sera non seulement de permettre une bonne appropriation de la nouvelle stratégie et des nouvelles modalités de fonctionnement du GAL, de s'inspirer d'autres territoires pour stimuler l'innovation, mais aussi de travailler ensemble pour définir quelques priorités d'action ciblées dans chaque Fiche-action qui pourront se traduire par la mise en place d'AMI et /ou d'une stratégie de communication ciblée, et de s'inspirer d'autres territoires pour stimuler l'innovation.

Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation

5.1 : Ingénierie

En interne, l'objectif est de mutualiser les missions de suivi entre CTO, ATI et LEADER afin d'avoir une vision globale sur les dossiers et en bénéficiant de l'expertise déjà acquise par les personnes ayant suivi les ATI (Thierry Laniesse) et les programmes LEADER (Sandrine Maréchal, Hélène Carrau) précédents.

Fonction des personnes affectées au suivi de LEADER	Fonction	Estimation ETP dédié	Coordonnées
1. LANIESSSE Thierry	DGS	0,10 (non compté en LEADER)	thierry.laniesse@coeur-herault.fr 06 07 12 97 64
3. RAIMUNDO Elvire	Assistante de direction	0,08 (non compté en LEADER)	elvire.raimundo@coeur-herault.fr <u>04 67 02 01 01</u>
2. MADONNA Fabienne	Assistante LEADER	0,50	fabienne.madonna@coeur-herault.fr <u>06 46 51 67 59</u>
4. MARECHAL Sandrine	Responsable LEADER (coordination -animation-gestion)	0.90	sandrine.marechal@coeur-herault.fr 04 67 02 93 16
5. CARRAU Helene	Chargée de mission LEADER et coopération (animation-gestion)	0,90	helene.carrau@coeur-herault.fr 04 67 02 93 15
TOTAL		2,3 ETP (2.48 au total)	

L'équipe d'animation - gestion LEADER fonctionnera en lien permanent avec le Directeur du Sydel et par ailleurs :

- s'appuiera fortement sur l'expertise de **l'équipe pluridisciplinaire du Sydel** et de ses compétences dans ses différents secteurs d'intervention : aménagement, développement économique, environnement, tourisme, culture et patrimoine, santé, TIC (*Organigramme du Sydel – annexe 9*) ;
- associera **les services des 3 Communautés de communes** dans le cadre du **Comité technique LEADER** ou organisera si nécessaire des « **comités de pilotage de projet** » afin de faire le point sur l'avancement des dossiers et de formuler un avis technique destiné à éclairer les décisions du Comité de programmation. L'objectif est de permettre d'expertiser et de croiser les regards sur les projets pour évaluer le degré de pertinence des projets par rapport à la stratégie, la cohérence entre moyens et objectifs du projet. Autant que faire se peut, le pays se reposera également sur les Comités techniques ou groupes de travail existants : Comité technique de l'Agence économique, Comité technique des Offices de tourisme, L'équipe d'animation LEADER réalisant la coordination et la fluidité de l'information générale.

5.2 Suivi – évaluation

Un suivi opérationnel au service de la gouvernance du programme

Outre une mission de préparer les réunions du Comité de programmation, et l'accompagnement des porteurs de projet, l'équipe technique a également pour tâche de :

- Suivre en temps réel l'état de la maquette financière pour informer régulièrement le Comité de programmation en termes d'engagement et de paiement ;
- De recueillir auprès des porteurs de projets et partenaires des données quantitatives et qualitatives sur les opérations soutenues (indicateurs de résultat et de réalisation), leur perception du programme LEADER... ;
- Etablir un rapport d'activités annuel, outil de restitution et d'analyse à la fois quantitatif et qualitatif sur la réalisation du programme

Un système d'évaluation garant des objectifs du programme

L'évaluation du dispositif s'attachera à vérifier si les objectifs du programme ont été atteints au regard de la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Des grilles d'indicateurs et des questions évaluatives pourront être co-élaborées dans le cadre des formations-actions organisées au démarrage, afin d'essayer de mieux mesurer.

- la plus-value de LEADER en termes d'émergence et de diffusion de nouveaux modes d'action, de synergie ou d'organisation ;
- La dimension expérimentale, innovante ou pilote des projets
- la valeur ajoutée de LEADER en termes de pilotage de la stratégie locale de développement, des moyens mobilisés de gestion et de suivi au regard des attentes des acteurs locaux ;

Le GAL pourra appuyer sa réflexion sur des dispositifs spécifiques complémentaires :

- des enquêtes en ligne suivies de temps d'échanges avec l'ensemble des partenaires
- une évaluation à mi-parcours afin de réorienter éventuellement la stratégie ou d'adapter les fiches actions
- un travail en réseau avec les autres GAL de la Région sur la démarche d'évaluation

☞ L'enquête en ligne réalisée en juin-juillet 2022 auprès des partenaires du Gal Cœur d'Hérault a montré à la fois que l'un des points forts du programme était de favoriser la mise en réseau et la collaboration entre acteurs et une attente importante pour renforcer cette mise en réseau. (-> cf. annexe 7)

5.3 Communication et diffusion :

La démarche d'évaluation réalisée sur le programme LEADER 2014-2022 (cf Annexe 7 Bilan et Enquêtes en ligne de juillet 2022) ont pointé une attente des porteurs de projet pour un renforcement de la communication sur la stratégie du GAL.

Des améliorations sont donc à prévoir sur ce prochain programme, afin d'optimiser la communication sur le programme LEADER de façon claire et ouverte aux bénéficiaires potentiels.

L'enjeu sera de communiquer sur les possibilités offertes par le dispositif et les modalités d'accès à ses financements. Il conviendra également de communiquer régulièrement sur la valorisation des projets et les effets de LEADER (éléments quantitatifs et qualitatifs) sur le territoire, auprès des membres du Comité de programmation mais aussi auprès des habitants.

Afin d'assurer la réussite de cet objectif, il est proposé d'associer dès le démarrage du programme, les membres du Comité de programmation et du Comité technique du GAL. Cette instance assurera la mise en œuvre, le suivi du plan de communication et de ses éventuelles rectifications, ainsi que son évaluation.

Trois types de public ont été identifiés pour ce plan de communication :

- Public « averti », constitué de potentiels porteurs de projets susceptibles de faire appel à LEADER.
- Public « prescripteur, constitué des membres du Comité de programmation, élus et techniciens du territoire, partenaires, médias
- Grand public (habitants notamment)

Projet de plan de communication opérationnel (synthèse)

Ce projet de plan de communication doit permettre de définir les grandes orientations en matière de communication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER dans le Pays Cœur d'Hérault pour les 5 ans à venir. Il sera bien sûr susceptible d'être approfondi et modifié en fonction des travaux effectués.

Le plan de communication débutera avec le lancement du programme LEADER via un évènement (type soirée de présentation) rassemblant le Comité de programmation et tous les partenaires : Communautés de communes, communes, Conseil de développement, Chambres consulaires, associations, socioprofessionnels...

Un évènement de ce type pourrait être reconduit tous les 1 à 2 ans pour faire le point sur les avancées du programme, diffuser et échanger sur les pratiques en Cœur d'Hérault.

Publics cibles	Moyens de communication envisagés
Membres du Comité de programmation	Réalisation d'un trombinoscope des membres du GAL (et de l'équipe technique) afin d'améliorer la communication entre les membres
	Elaboration d'un « guide du membre » afin d'expliquer la stratégie du programme LEADER, son fonctionnement et le rôle du Comité de Programmation
	Instaurer un temps d'information auprès des membres du comité de programmation, à l'installation et pour les nouveaux membres arrivant en cours de programme
	Visites de terrain des projets financés
Elus et techniciens des communes et intercommunalités du territoire	Relayer les informations sur le programme via les bulletins municipaux et magazines intercommunaux
	Organiser une réunion d'information dans chaque Communauté de communes au démarrage du programme et en fonction des besoins
Porteurs de projets potentiels	Informations périodiques via la lettre numérique du Pays
	Actualisation régulière de la partie LEADER au sein du site Internet Pays
	Edition d'un guide pratique présentant la stratégie et le fonctionnement du programme de manière pédagogique
	Possibilité de bonus ou critère de sélection pour inciter les porteurs de projets à intégrer une dépense pour la valorisation et le partage de connaissance sur le projet réalisé (réalisation d'une vidéo, d'un support de diffusion, au minimum un résumé avec photo présentant le projet)
Médias (presse locale et spécialisée)	Réalisation d'un dossier de presse complet pour expliquer le dispositif
	Envoi de communiqués de presse réguliers (projets retenus, réalisations)
	Organisation de points presse / déjeuners média avec visites de terrain, notamment à l'occasion du mois de mai de l'Europe
Habitants	Informations périodiques via la lettre numérique du Pays et les réseaux sociaux (page Facebook Pays)
	Réalisation de vidéos avec interviews d'acteurs locaux et reportages, diffusées sur site Internet et réseaux sociaux ; radios locales

Capitalisation, lien avec LEADER France et le réseau rural

Le GAL s'appuie sur le réseau LEADER France et le Réseau rural comme lieux de centralisation des expériences, des pratiques de développement local et des initiatives, d'échanges.

L'équipe LEADER souhaite participer régulièrement aux différentes rencontres proposées par ces réseaux (ateliers de formations, séminaires, conférences) dans l'objectif d'échanger les bonnes pratiques, expériences et informations. Il participera de ce fait à toute forme de coopération, d'échange et de diffusion grâce aux supports mis en place par le réseau.

L'expérience du GAL sera diffusée au sein du territoire grâce aux différents outils de communication présentés ci-dessus.

ANNEXES

1. Délibération(s) du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 23 septembre 2022 validant l'engagement dans un processus de candidature en Cœur d'Hérault
2. Liste des communes constitutives du GAL Cœur d'Hérault et leur éligibilité
3. Logigramme : synthèse de la stratégie
4. Les 4 fiches-actions déclinant le plan d'actions
5. La grille de sélection des projets, document provisoire
6. Le Pays rêvé à l'horizon 2030 et diagnostic actualisé
7. Bilan du programme LEADER 2014-2022 – Quantitatif et Enquêtes en ligne
8. Fiches de poste de l'équipe technique LEADER
9. Organigramme du SYDEL